

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2013, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DU CAFE DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 86 citoyennes et citoyens

M. Daniel Tercier ouvre cette assemblée des budgets à 20h03 et salue les personnes présentes.

Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que du côté des intervenants et des citoyens. Deux micros sont à disposition. M. Daniel Tercier prie les participants d'en faire usage pour que les questions ou les interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle No 47 du 22 novembre 2013, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. La question étant posée sur la présence éventuelle de personnes n'étant pas citoyennes de Vuadens, il est constaté que toutes les personnes présentes sont habilitées à se prononcer à cette assemblée. M. Daniel Tercier salue les représentants de la presse, soit La Gruyère et La Liberté.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- Tables 1, 2
- et Conseil : M. Emmanuel Déforel, Rte des Colombettes 219
- Table 3 : M. Christian Demierre, Rte Principale 162
- Table 4 : M. Michel Sudan, Ch. du Stand 17
- Table 5 : M. Lucien Dupasquier, Rte Principale 240
- Table 6 : Mme Colette Thomas, Ch. de la Grangette 14

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'en inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2013
2. Budget de fonctionnement 2014 du Foyer Saint-Vincent
3. Budgets 2014 de la Commune
 - 3.1. Budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements
 - a) Transformation complexe scolaire et ancien bureau communal
 - b) Elaboration et réalisation de zones 30km/h
 - c) Rénovation réseau d'eau, secteur "Les Colombettes"
 - d) Rénovation réseau d'eau, secteur "Adrey-La Chapelle"
 - e) Rénovation réseau d'eau, secteur "Plan Vuadens"
 - f) Conduite d'eau et de défense incendie "Sur la Ville-Lé Dèvant"
 - g) Crédit pour la revalorisation des bâtiments
 - 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune
4. Planification financière 2013-2017 - présentation et discussion
5. Reprise des infrastructures du quartier "La Place II"
6. Informations

du 4 décembre 2013

7. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque.

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2013.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par l'assemblée communale par main levée à l'unanimité.

Tractandum 2.- Budget de fonctionnement 2014 du Foyer St-Vincent.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Le budget 2014 du Foyer St-Vincent a été établi sur la base de 365 jours d'exploitation et 40 lits médicalisés. Il a été tenu compte d'une déduction de 60 jours vides (chambres vides entre les décès ou départs et les nouvelles admissions permettant, par exemple, des réfections) et 160 jours d'hôpital qui ont une influence sur les repas.

Pour 2014, des charges sont prévues pour Fr. 5'034'000.--, soit une augmentation de Fr. 289'000.-- ou 6.1 % (2013 : 5.14%). Cette augmentation provient essentiellement du poste "Salaires". Ce n'est pas l'augmentation des salaires qui est en cause puisque l'Etat ne va pas procéder à une augmentation avant juin 2015. Cela provient uniquement de la dotation du personnel. Pour 2014, le poste salaire, y compris charges sociales, se monte à Fr. 4'297'000.--.

Pharmacie Fr. 115'000.--

Dans cette rubrique, il y a entre autre le poste "Autre matériel de soins" qui est à charge de l'hôtellerie. Ce poste est en augmentation car, selon les normes d'hygiène en vigueur, le foyer se doit de fournir des gants au personnel de soins ainsi que du matériel de soin (pansements) adéquat.

Alimentation et boissons Fr. 197'000.--

Remaniement des divers postes car, en comparaison avec 2011 et 2012, le foyer pouvait se le permettre tout en maintenant la qualité alimentaire irréprochable. Merci à M. Thiéblemont et au personnel pour la cuisine parfaite qu'ils élaborent.

Entretiens et réparations des immeubles, installations et véhicule Fr. 50'800.--

Une petite diminution est constatée, car l'achat d'un four neuf a été fait en 2013. La nettoyeuse de sol est également neuve.

Les réparations prévues se situent au niveau des stores et des fenêtres. Selon l'état de vétusté de la calandre et des machines à laver et à sécher le linge, leurs remplacements y est à nouveau prévu.

Du côté des produits, les recettes sont prévues pour Fr. 5'035'000.-- (2013 : Fr. 4'745'000.--), soit une augmentation de 6.11 %.

Taxes de pensions Fr. 1'279'000.--

Aucune augmentation n'est prévue pour 2014 par le Service de la Prévoyance Sociale de Fribourg. La légère baisse provient du mode de calcul. En effet, 220 jours vides sont déduits pour l'année sur 14'600 jours.

Prestations de la cuisine Fr. 216'600.--

Les frais de repas restent inchangés depuis bien des années à Fr. 15.-- par jour et par résident.

du 4 décembre 2013

Frais financiers

Fr. 279'000.--

Les frais financiers sont calculés par la CODEMS (Commission de district pour les EMS) présidée par M. Le Préfet, selon la taxation ECAB du foyer et des taux d'intérêts des hypothèques du 1^{er} rang de la BCF. Pour 2014, ils seront de Fr. 19.25 par jour contre Fr. 17.65 l'année passée. Les amortissements obligatoires de la dette réduisent ce montant.

Le résultat net de ce budget présente un excédent de produits de Fr. 741.21

Le budget de fonctionnement 2014 du Foyer St-Vincent se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 5'035'127.40
Total des charges	<u>Fr. 5'034'386.19</u>
Bénéfice	Fr. 741.21

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

M. Patrick Genoud communique que, dans le cadre de son mandat légal, la Commission a procédé à l'examen du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. Avec un bénéfice net d'exploitation d'un montant de Fr. 741.21, il s'agit d'un budget équilibré, élaboré de façon réaliste. La Commission recommande à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

Au nom de la Commission financière : Claude Thürler, Président absent ce soir et Vincent Genoud, secrétaire

M. Daniel Tercier ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve le budget de fonctionnement 2014 du Foyer St-Vincent par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Budgets 2014 de la Commune.-

3.1. Budget de fonctionnement. M. Daniel Tercier donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

Le total des dépenses se monte à Fr. 9'267'000.--

Les recettes à Fr. 8'981'000.--

Le résultat de fonctionnement pour 2014 sera un excédent de charges de Fr. 286'240.-- qui représente 3.75 % du total des dépenses. La limite légale se situe à 5 %.

Projeté à l'écran, le tableau des charges liées compare, au niveau du budget, l'historique depuis 2008 :

La progression est d'environ Fr. 130'000.-- en moyenne annuelle. Pour 2014, il s'agit de verser Fr. 240'000.-- supplémentaires par rapport à 2013 et plus de Fr. 100'000.-- en plus de la moyenne mentionnée auparavant.

Deux exemples augmentent fortement : La participation au C.O. augmente de Fr. 58'000.-- et la participation aux aides familiales et soins à domicile de Fr. 68'000.--. Le choix de ces exemples n'affecte en aucun cas le genre de dépenses liées. La part des dépenses liées, par rapport au total des dépenses du budget, se situe à 47.3 %

Administration

Dépenses : Fr. 1'675'000.--

Recettes : Fr. 1'116'000.--

du 4 décembre 2013

- *Salaires* Fr. 786'000.--

Tenant compte des mesures structurelles d'économies de l'Etat de Fribourg, il a été décidé de limiter nos augmentations au personnel bénéficiant d'une rémunération mensuelle fixe.

En valeur effective et par rapport au budget 2013, l'augmentation brute est de Fr. 40'299.--, ce qui correspond à une personne supplémentaire à la surveillance de la déchetterie, à l'augmentation des heures effectives de l'Accueil extrascolaire suite à la fréquentation grandissante de celui-ci et aux augmentations annuelles mentionnées ci-dessus. Le Conseil communal a l'intention d'engager un ou une apprenti/e de commerce.

- *Traitement du Conseil - jetons et déplacements* Fr. 96'000.--

Cela comprend le traitement du Conseil, les jetons de présences et les déplacements.

- *Entretien des machines et mobilier de bureau* Fr. 17'500.--

L'augmentation des frais de ce compte provient de la mise à niveau des contrats de maintenance suite à l'installation de l'administration dans ses nouveaux locaux, de la sauvegarde décentralisée des données, de l'archivage électronique et de diverses interventions pour d'éventuelles mises à jour.

Ordre public

Dépenses : Fr. 201'000.--

Recettes : Fr. 59'000.--

- *Frais de tutelles* Fr. 75'000.--

Comme mentionnée lors de l'assemblée des budgets 2013, la nouvelle organisation de la Justice de Paix déploiera tous ses effets dès le premier janvier prochain. Le coût de Fr. 35.-- par habitant est confirmé.

- *Police du feu*

Solde du corps des sapeurs-pompiers Fr. 31'000.--

Le corps comptait, lors de l'établissement du budget, 45 officiers, sous-officiers et sapeurs. Sur proposition de l'Etat-major, le Conseil communal a décidé d'augmenter la solde de Fr. 20.-- à Fr. 35.-- par heure pour les indemnités sur interventions. Dans la mesure du possible, ces frais engagés par la commune sont refacturés.

Enseignement et formation

Dépenses : Fr. 2'848'000.--

Recettes : Fr. 273'000.--

Pour illustrer ce dicastère, un graphique est projeté à l'écran sur la fréquentation de l'école des 7 dernières années. Un petit saut apparaît avec l'introduction de la deuxième année de l'école enfantine. Depuis 2010, la situation reste relativement stable.

Ces données sont utilisées pour dimensionner les bâtiments abritant tous ces élèves. Il en sera parlé au chapitre des investissements.

- *Cycle scolaire obligatoire* Fr. 1'595'000.--

La construction du CO de Riaz est sur le point de démarrer. A son ouverture, une somme d'environ Fr. 300'000.-- devra être inscrite au budget communal pour son fonctionnement et le paiement des intérêts et amortissements.

Le Conseil communal est à la recherche de revenus supplémentaires pour pallier à cette augmentation.

du 4 décembre 2013

Participations au CO Fr. 595'000.--

Une fois n'est pas coutume, voici quelques chiffres sur l'ensemble du C.O.

- Total des charges de fonctionnement pour
les deux bâtiments existants Fr. 11'840'000.--

- La part de notre commune est de 3.55 %

- Investissements prévus à Bulle : Fr. 1'075'000.--

- Investissements prévus à La Tour-de-Trême : Fr. 3'250'000.--

- *Accueil extrascolaire* Fr. 154'000.--

Pour 2014, le Conseil communal table sur une fréquentation moyenne de 40 enfants par jour ouvert (20 en 2013 et 14 en 2012).

Une étude est en cours auprès de la Commission des affaires communales de l'ARG pour que toutes ces structures fonctionnent sur les mêmes bases, ceci dans tout le district.

Des résultats seront fournis lors d'une prochaine assemblée communale.

Culte, Culture et Loisirs

Dépenses : Fr. 184'000.--

Recettes : Fr. 6'800.--

- *Dons aux sociétés à but culturel* Fr. 17'000.--

- *Dons aux sociétés sportives* Fr. 11'400.--

Santé

Dépenses : Fr. 582'000.--

Recettes : Fr. 18'400.--

- *Participation aux frais financiers des homes* Fr. 131'000.--

La participation aux frais financiers est basée sur le nombre actuel de résidents de la commune, soit 13 ressortissants de Vuadens. La CODEMS, Commission des Etablissements Médico-sociaux de la Gruyère, a calculé le montant des frais financiers journaliers à Fr. 19.25.

Affaires sociales Fr. 1'131'000.--

Structures d'accueil à la petite enfance

- *Association d'accueil familial* Fr. 58'000.--

L'estimation est calculée par rapport à l'utilisation des trois premiers trimestres de 2013. Il s'agit donc d'un montant forfaitaire.

Aide sociale

Réseau Santé et Social de la Gruyère Fr. 464'000.--

Il s'agit d'une dépense liée. Néanmoins, en raison des mesures d'économies structurelles acceptées dernièrement par le Grand Conseil, ce compte fait un bon de 17 %. Le comité du RSSG a d'ailleurs réagit auprès du Conseil d'Etat puisque ces mesures ne devaient pas avoir de conséquences pour les communes. En parcourant le message qui accompagne le budget du RSSG, M. Contini mentionne que le transfert des charges aux communes représente un montant de Fr. 710'000.-- pour l'aide sociale et les soins à domicile et de Fr. 540'000.-- pour le Service Social.

du 4 décembre 2013

Transports et Communications

Dépenses : Fr. 682'000.--

Recettes : Fr. 30'000.--

- *Entretien des routes et éclairage* Fr. 70'000.--

La proposition d'assainissement de l'éclairage public du Groupe E est prévue pour Fr. 11'000.-- (3^{ème} étape) et l'entretien courant des points lumineux pour Fr. 5'000.--. Fr. 10'000.-- sont consacrés au marquage et à la signalisation. Le solde de Fr. 36'000.-- sera consacré à diverses réparations de routes.

-Participation aux frais MOBUL Fr. 69'000.--

Le Comité de direction de Mobul n'a inscrit dans son budget aucun investissement pour 2014. Les mesures d'économies de l'Etat ont pour cause de réduire la subvention cantonale de 60 % à 57 %.

- *Chemins de fer fédéraux* Fr. 25'000.--

Le Conseil communal a reconduit ce service pour 2014. Deux abonnements journaliers sont à disposition.

Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 995'000.--

Recettes : Fr. 842'000.--

- *Approvisionnement en eau* Fr. 343'000.--

Taux de couverture propre : 100 %. Sans le versement à la réserve de Fr. 91'700.--, le taux de couverture atteindrait 136 %. Fr. 50'000.-- sont consacrés à la réserve pour le remplacement du nouveau réseau d'eau. Avec ce versement, la provision atteindra Fr. 393'000.-- et celle du renouvellement du nouveau réseau Fr. 300'000.--.

-*Entretien et rénovation des installations* Fr. 77'120.--

L'amélioration du réseau d'eau poursuit son cours avec une nouvelle étape. Le Conseil communal a prévu 15 changements de vannes pour Fr. 15'000.-- et l'entretien et la réparation de conduites pour Fr. 48'000.--. Les frais d'électricité seront de Fr. 10'800.--

- *Vente d'eau* Fr. 225'000.--

La base du calcul retenue est de 150'000 m³ d'eau à Fr. 1.50.

- *Protection des eaux* Fr. 270'000.--

Sans l'attribution à la réserve de Fr. 67'000.--, le taux de couverture se monterait à 133 %.

- *Frais d'amortissement des installations de la STEP* Fr. 70'000.--

La part sur l'amortissement des installations en fonction se monte à Fr. 59'000.--. Il s'agit de la somme des amortissements des 3 phases de constructions successives.

Les travaux d'agrandissement ont débuté vers la fin de l'été. Pour ceux-ci, un acompte de Fr. 11'460.-- est d'ores et déjà versé, sur un total de Fr. 200'000.--.

- *Autorisations de construire* Fr. 3'200.--

Les prévisions de constructions pour 2014 sont de 2 villas et 10 demandes de permis de minime importance. La nouvelle LAT va considérablement réduire cette activité.

du 4 décembre 2013

Economie

Dépenses : Fr. 131'000.--
 Recettes : Fr. 45'000.--

- *Entretien des routes forestières* Fr. 16'000.--

Dans ce compte, il est prévu de consacrer Fr. 4'000.-- pour l'entretien du sentier des sorcières, Fr. 700.-- pour les frais de la piste de raquettes à neige. Dans le secteur du Devin, à la hauteur des Portes d'Enhaut, la réfection d'une piste existante d'une longueur de 400 m est envisagée pour Fr. 10'000.--.

- *Triage forestier Sionge* Fr. 40'000.--

Finances et impôts

Dépenses : Fr. 836'000.--
 Recettes : Fr. 6'580'000.--

- *Impôts sur le revenu* Fr. 4'130'000.--

Le calcul se base sur la projection que la commune reçoit du Service des contributions au taux communal de 87.8 %, augmentée d'une estimation des nouveaux habitants.

- *Impôts sur la fortune* Fr. 325'000.--

- *Impôts sur le bénéfice des sociétés* Fr. 175'000.--

- *Impôts sur les véhicules* Fr. 210'000.--

Le Conseil communal présentera les chiffres effectifs de cette catégorie d'impôt, pour comparaison, lors de l'assemblée des comptes en raison de l'inertie qui est celle des versements de l'OCN.

Toutefois, l'Office de la circulation a confirmé avoir effectué les mutations rendues nécessaires par le déplacement des centres logistiques d'Arsa et de Grisoni-Zaugg SA. Cette providentielle augmentation sera compensée par la diminution de la rétrocession aux communes de 30 % à 20 % voulue par les mesures d'économies cantonales. En consolation pour nos finances, les usagers payeront 10 % de plus. A la fin du compte, c'est toujours le consommateur qui est sollicité.

- *Quotes-parts aux recettes / Péréquation financière* Fr. 526'000.--

Immeubles

Dépenses : Fr. 223'000.--
 Recettes : Fr. 145'000.--

Pour ses immeubles, outre l'entretien courant et les dépenses récurrentes, la commune a prévu, en 2014, les travaux suivants :

- Chalet et alpages :

Portes d'Enhaut : drainage pour Fr. 855.--

Cheval Brûlé : construction d'une conduite d'eau potable pour Fr. 11'600.--

Cabane des Joux : Fr. 4'000.--

ainsi que 7 ramonages de cheminées.

- Salle communale : entretien récurrent (électricité, chauffage), ainsi que la réfection des sous-bassements pour Fr. 13'055.--.

- *Recette extraordinaire (2 ans EE) sans affectation* Fr. 71'233.--

Il s'agit du 6^{ème} et dernier versement de la part de la commune au subventionnement de la 2^{ème} année obligatoire de l'école enfantine.

du 4 décembre 2013

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Au nom de la Commission financière, M. Patrick Genoud rapporte ce qui suit :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement de la commune de Vuadens.

Il présente un excédent de charges de Fr. 286'240.80, soit 3.75 % du total des dépenses. La limite légale pour une augmentation de l'impôt communal est de 5 %.

Le budget 2014 se présente de manière réaliste. Pour les prochains exercices, un budget équilibré sera toujours plus difficile à établir.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion.

M. Bernard Viquerat

- Au sujet de la protection juridique, les dépenses passent de Fr. 17'000.-- à Fr. 77'000.--. En quoi cela consiste-t-il ?

M. Paul-Henri Donzallaz

- Il s'agit des frais qu'engendre le service des tutelles qui a été décidé l'année dernière avec un moratoire d'une année. Le coût de ce service va effectivement représenter une participation communale de l'ordre de Fr. 77'000.-- pour 2014, correspondant à Fr. 35.-- par habitant.

M. François Morand

- Sur la rubrique "eau potable", quel est le taux de couverture effectif ?

M. Paul-Henri Donzallaz

- Le taux de couverture est de 100 % étant donné que Fr. 91'000.-- sont prévus de verser dans la réserve pour la construction du réseau. Le taux de couverture effectif est de 136,5 % si l'on ne tient pas compte de cette manœuvre.

M. François Morand

- L'eau a considérablement augmenté ces dernières années. 36 % de plus du taux de couverture, je trouve cela presque exagéré. Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable alors de baisser un peu le prix de l'eau, ce qui occasionnerait une facture un peu moins onéreuse à tous les citoyens.

M. Paul-Henri Donzallaz

- Comme vous le verrez tout à l'heure, ces réserves vont servir à financier deux échanges de conduites sans avoir recours à un emprunt bancaire. Ces quelque Fr. 400'000.-- sont bienvenus pour absorber ces dépenses.

Aucune autre question ou observation n'étant formulée sur ce budget de fonctionnement de la commune, il est passé au budget des investissements.

3.2. Budget des investissements

a) transformation complexe scolaire et ancien bureau communal

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Eric Heyd, responsable des bâtiments.

Pour faire suite au déménagement de l'administration communale et pour répondre aux nouvelles demandes de l'enseignement, le Conseil communal doit aménager l'ancien bureau communal en 3 salles d'appuis, ainsi que la salle des maîtres actuelle devenue trop petite en

du 4 décembre 2013

salle de classe. Le Conseil communal propose de modifier la salle des maîtres actuelle ainsi que la salle de logopédie en salle de classe primaire. Cette modification permettra d'avoir une salle de classe répondant aux nouvelles normes de 81 m². Les travaux consistent à la suppression de murs, à l'adaptation des installations électriques, au déplacement de la distribution de chauffage, à la réfection du plafond ainsi que du sol. La salle des maîtres sera déplacée dans l'ancien bâtiment, au premier étage. Pour l'aménagement de cette salle, la cuisine existante au complexe sera récupérée, un four sera ajouté, ainsi qu'une plaque de cuisson qui pourra être utilisée par des classes d'école enfantine. Des travaux de peinture et d'électricité seront aussi réalisés.

L'ancien bureau communal sera aménagé en trois locaux séparés pour les cours d'appuis. Les travaux consistent à la création d'une paroi, à la modification de l'électricité et à l'entretien des sols.

Achat du mobilier :	Fr.	55'000.--
Travaux :	Fr.	145'000.--
Total de l'investissement demandé :	Fr.	200'000.--

M. Daniel Tercier remercie M. Eric Heyd et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	200'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	200'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	6'000.--
Amortissement sur 33 ans	Fr.	6'000.--
Total de charges annuelles	Fr.	12'000.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière qui émet un préavis favorable.

La discussion est ouverte concernant cet investissement mais la parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. Le crédit d'investissement pour la transformation du complexe scolaire et de l'ancien bureau communal est soumis au vote et approuvé par main levée à l'unanimité.

b) Elaboration et réalisation de zones 30 km/h

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Christian Rossat

Régulièrement, le Conseil communal est interpellé par des citoyens pour garantir la sécurité des piétons sur les routes. Afin de limiter la vitesse sur certaines routes communales ou dans les quartiers d'habitation, des zones à 30km/h doivent être réalisées.

En collaboration avec le bureau Team+ et les services de l'Etat, une étude doit être faite pour déterminer où ce système de modération de trafic doit être mis en place. La projection financière de ce bureau prévoit un investissement de Fr. 70'000.-- qui concerne l'étude ainsi que la réalisation de celle-ci.

Quant aux démarches à entreprendre, il s'agit de :

- La description des objectifs à atteindre
- La réalisation d'un plan d'ensemble des routes communales
- L'évaluation des endroits dangereux
- La détermination des mesures pour les sécuriser
- Voir le niveau actuel des vitesses (contrôle)
- Des statistiques des accidents

du 4 décembre 2013

- Les effets possibles envisagés
- Faire des propositions pour améliorer le trafic
- La qualité de vie actuelle et future de nos citoyens

Cette première phase donnera lieu à :

- Un préavis du SPC (Service des ponts et chaussées)
- Un projet d'exécution
- Une mise à l'enquête
- Une mise en place des zones 30 km/h

Le plan financier est présenté par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement demandé :	Fr.	70'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	70'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	2'100.--
Amortissement sur 10 ans	Fr.	7'000.--
Total de charges annuelles	Fr.	9'100.--

La parole est donnée à la Commission financière.

Pour l'élaboration et la réalisation de zones 30 km/h pour Fr. 70'000.--, le préavis de la Commission financière est favorable.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant ce crédit.

M. Jean-Marc Ropraz

- Comment pouvez-vous calculer un taux d'intérêts à 3 % alors que le taux actuel se trouve à 2,5 % sur 10 ans ?

M. Paul-Henri Donzallaz

- Le taux de 2,5 % correspondant au taux des hypothèques. En l'occurrence, le taux de 3 % est un taux inventé du fait qu'aucune recherche n'a encore été effectuée auprès des banques. Au moment de la réalisation, des offres seront requises sur l'application d'un taux fixe qui, à ce jour, est nettement inférieur à ce pourcentage.

M. David Thiémard

- Est-il possible de connaître quelles zones sont concernées par la réalisation des zones 30 km/h ?

M. Christian Rossat

- L'étude le dira mais celle-ci comprendra notamment certains quartiers ou tronçons qui sont effectivement dangereux actuellement.

Mme Solange Klein

- J'ai juste un souci d'approche. On parle d'un projet d'étude pour déterminer clairement les critères qui vont faire qu'une zone serait susceptible d'une intervention. Donc, les Fr. 70'000.-- sont destinés au projet d'étude mais aussi à l'équipement des zones qui vont ensuite être transformées. Est-ce bien exact ?

M. Christian Rossat

- Les Fr. 70'000.-- demandés à l'assemblée concernent à la fois l'étude et la réalisation.

du 4 décembre 2013

Mme Solange Klein

- Donc, il n'y aura pas de temps intermédiaire où vous présenterez le résultat de l'étude avant de passer à l'étape de réalisation ?

M. Christian Rossat

- Comme il a été dit précédemment, il y aura évidemment une mise à l'enquête.

Mme Solange Klein

- Et, par rapport aux citoyens, ils auront l'information de ce qui devient une zone identifiée comme susceptible de passer à 30, vers qui va la réalisation. Comment se passe l'étape de transformation ?

M. Daniel Tercier

- Il y a tout un travail à faire, qui devra être agréé par le Service des ponts et chaussées. Des informations vont être données. Evidemment, le Conseil communal ne va pas mettre tout un quartier ou une route en zone 30 km/h sans présentation à l'assemblée communale. Il appartiendra à cette dernière de voter.

Mme Solange Klein

- Il y aura encore une étape où le résultat de la première vue d'ensemble du village sera présentée avant le passage à la réalisation. Il y aura une étape de votation supplémentaire ?

M. Daniel Tercier

- Le projet est là mais on ne sait pas où il va être réalisé.

Mme Solange Klein

- Est-ce que ces points-là vont être sujet à discussion ou vont-ils être réalisés tels quels. Je vois qu'il y a certains critères de sélection comme des statistiques d'accidents. Par raccord à ce critère, il a y d'autres éléments à prendre en compte. Pour un quartier qui est habité depuis plus de 10 ans, par rapport à un quartier qui est établi depuis 1 ou 2 ans, par exemple Le Dally, on ne va pas avoir des statistiques comparables. Mais ça ne veut pas dire pour autant que ce ne serait pas un quartier susceptible d'être sécurisé ?

M. Daniel Tercier

- Dans quel quartier habitez-vous ?

Mme Solange Klein

- Dans le quartier du Dally

M. Daniel Tercier

- C'est cette étude qui va déterminer tout ce qui est discuté. Actuellement, personne ne sait encore ce qui devra être pris en compte mais tous les éléments positifs et négatifs devront être considérés pour arriver à un résultat qui satisfasse aussi bien les piétons que les automobilistes. Je pense qu'à la fin, le Conseil communal devra faire une information parce qu'il ne peut pas imposer une certaine règle de conduite. Si on veut vivre en communauté et en harmonie, ce sera l'occasion de présenter les objectifs.

Mme Solange Klein

- On est bien d'accord que la cartographie qui forme cette étude sera ensuite présentée à la population avant de passer à la réalisation car, pour moi, c'est une étape primordiale.

M. Daniel Tercier

- Je comprends votre demande mais c'est tout un processus qui doit être mis en route et des informations devront être données. De toute manière, ces travaux ne pourront être réalisés en

du 4 décembre 2013

catimini. Ils feront l'objet d'une mise à l'enquête officielle qui sera publiée dans la Feuille officielle. Je pense néanmoins qu'une séance d'information avec plans diffusés sera une bonne chose.

Mme Cécile Progin

- On parle de quartier mais en est-il de même pour les routes communales ?

M. Daniel Tercier

- De ce qu'il a été dit, il s'agit bien des routes communales et non cantonales. M. Christian Rossat a dit "afin de limiter la vitesse sur certaines routes communales". Le village est traversé par une route cantonale. Tout le reste comporte des routes communales. Donc, tout sera pris en considération et étudié.

M. Pierre-Yves Overney

- La sécurité est une bonne chose. On constate qu'il a été fait une route en modération de trafic sur la route des Colombettes, avec un cheminement pour les enfants allant à l'école mais, quotidiennement, des véhicules sont parqués en bordure de route. Cela veut dire que les enfants doivent éviter les voitures. Donc, est-il plus juste de mettre des arbres, des piquets, de sécuriser les routes, ou plutôt de faire réglementer le trafic d'une manière totalement correcte?

M. Christian Rossat

- Nous constatons cela aussi et nous intervenons auprès des différents propriétaires.

M. Pierre-Yves Overney

- Si je me souviens bien, quand j'ai construit à l'époque, on devait avoir tant de places de parc par rapport aux véhicules qu'on avait ou à la superficie du terrain. Est-ce toujours en vigueur ?

M. Christian Rossat

- Bien entendu. Maintenant, ce qui est construit et construit.

M. Pierre-Yves Overney

- Mais on constate bien que beaucoup de véhicules sont stationnés en bordure de route quotidiennement.

M. Christian Rossat

- C'est juste et nous intervenons dans ce sens-là.

M. François Morand

- Je suis du même avis que la dame qui est intervenue tout à l'heure. Le projet me paraît un peu flou. Un investissement de Fr. 70'000.-- alors que l'on ne sait pas où on va les mettre, ça me paraît un peu bizarre. Donc, je demanderais à l'assemblée de s'opposer à ce projet et, volontiers à une assemblée future, de montrer une cartographie du projet et des rues qui seront soumises à 30 km/h.

M. Daniel Tercier

- Pour réaliser un projet, il faut avoir quelques sous car je ne connais pas un bureau qui fait des études gratuites à l'heure actuelle.

M. François Morand

- Oui, bien entendu, ça c'est sûr, mais dans ces Fr. 70'000, il y a aussi la réalisation. Donc, il y a quand même quelque chose en vue.

du 4 décembre 2013

M. Daniel Tercier

- Cet investissement de Fr. 70'000.-- a été proposé par le bureau qui s'occupe de tels projets. Il a signalé que la fourchette se situe entre Fr. 50'000.-- et Fr. 100'000.--. Le Conseil communal s'est basé sur une somme située entre-deux du fait que toutes les routes ne vont pas être mises en zone 30 km/h. Maintenant, si vous voulez refuser cette proposition, c'est votre droit.

M. Sylvestre Moret

- Je partage l'avis du Conseil communal selon lequel il faut se préoccuper de la sécurité. Mais, à mon avis, il y a d'autres endroits de Vuadens où il n'y a pas besoin de faire d'études pour savoir si c'est dangereux ou pas. Il y a deux endroits, à mon avis, qui sont des points noirs au point de vue sécurité pour les piétons. Il y a tout d'abord le fameux trottoir du Maupas pour lequel, à mon avis, il n'y a pas besoin d'une étude pour savoir s'il faut le faire ou non. Ce trottoir est nécessaire, voire indispensable, raison pour laquelle je pense qu'il vaut mieux refuser le projet du Conseil communal et l'inciter à réétudier la construction d'un trottoir au Maupas.

Un autre point noir, probablement le point le plus noir de la Gruyère, qui ne concerne pas directement la commune de Vuadens mais plutôt la commune de Bulle (et j'ai eu la satisfaction en consultant le site internet de Mobul selon lequel le point noir faisait partie de ces objectifs), il s'agit du secteur du Dally où il n'y a pas de trottoir depuis le contour du Dally jusqu'à Bulle. A mon avis, chaque fois qu'on passe en voiture, on voit des piétons et, pour ceux-ci, il n'y a pas besoin de faire d'études pour savoir s'ils sont en danger ou non. Alors, même si cela ne concerne pas la commune de Vuadens, cela concerne quand même Mobul, et cela fait partie des objectifs prioritaires de mobilité douce. Ces deux raisons pour lesquelles je vous incite à refuser le projet du Conseil communal et ce refus du projet serait un signe, un appel au Conseil communal pour qu'il élabore un nouveau projet pour le trottoir du Maupas, et à Mobul pour qu'il se préoccupe de cet objectif prioritaire qu'est le trottoir du Dally.

M. Daniel Tercier

- Je vous rappelle que nous parlons de zones 30 km/h et pas des routes cantonales ou de trottoirs.

M. Christian Rossat

- Je voudrais rajouter quelque chose à la réaction de M. Moret dans le sens où, à la fois le trottoir du Maupas et le problème du Dally sont tous impliqués dans le projet de Mobul, les zones 30 km/h aussi. Donc, Mobul se préoccupe de tous et les zones 30 km/h sont une partie des projets.

M. Joël Margueron

- J'habite au Dally et, ayant aussi un enfant, je suis personnellement forcément favorable à ce qu'on limite la vitesse entre autre dans les quartiers. Ne sachant pas si ce quartier fait partie de l'étude, je souhaiterais aussi, en tant que citoyen, qu'une étude soit d'abord faite et qu'on soit ensuite consulté, que les quartiers non concernés puisse encore faire appel ou peu importe, mais seulement après cela, il y aurait la réalisation. J'ai aussi l'impression que ce flou n'est pas positif pour la suite du projet. Je suis pour ce projet, mais de parler d'abord de l'étude et ensuite de la réalisation dans un deuxième temps.

M. Daniel Tercier

- On a lié l'étude et la réalisation afin d'éviter d'attendre une année pour faire la réalisation. Avec un crédit, on pouvait aller de l'avant directement lorsque l'étude sera présentée pour être réalisée.

du 4 décembre 2013

M. Alphonse Progin

- Je pense que ce projet doit être réglé en deux, c'est-à-dire qu'on doit voter un crédit beaucoup plus bas que Fr. 70'000.-- pour faire l'étude et après, en étant sûr, voter le crédit pour la réalisation.

Mme Céline Margueron

- Pour revenir à cette route des Colombettes, je passe assez souvent avec la poussette et il est difficile de passer entre les piquets et le bord de la route. J'aimerais donc savoir quel type de réglementation de vitesse serait mis en vigueur dans le cadre du projet de zones 30 km/h.

M. Daniel Tercier

- Je vous répondrai toujours la même chose, à savoir que c'est cette étude qui nous dira ce qu'on peut améliorer sur la route des Colombettes, améliorer dans d'autres quartiers. Nous n'avons pas la réponse ce soir.

M. Alain Genoud

- Concernant ces problèmes de la sécurité sur nos routes, il y a aussi la route des Combes qui s'est bien développée avec le quartier du Dally et où les piétons se rendent fréquemment. On remarque aussi un autre problème actuellement avec la poussée de la Ville de Bulle et les nouveaux quartiers du Carry et de l'Arenay qui déversent beaucoup de véhicules sur cette route des Combes qui n'est pas du tout adaptée pour toute cette circulation. Avec ce qui est demandé ce soir, il semble qu'on risque de brûler une étape de vouloir tout faire d'un coup.

M. Christian Rossat

- La route des Combes fait bien entendu partie de l'étude globale et elle sera prise en cause.

M. Alain Genoud

- Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu vis-à-vis de la Ville de Bulle, par exemple pour canaliser cette circulation qui vient de Bulle sur Vuadens ? Maintenant, la Ville de Bulle met des limitations de son côté. Si on n'incite pas les habitants de ce quartier à se diriger vers Bulle, il y aura des problèmes.

M. Christian Rossat

- Je comprends. Le jour où l'on prendra des mesures sur cette route, on va décourager les automobilistes de passer par la route des Combes.

M. René Ottoz

- On doit voter un crédit de Fr. 70'000.-- pour étudier le projet et le réaliser. Je me demande sur quelle longueur de route, et avec une étude, vous pourrez réaliser des zones 30km/h avec cette somme.

M. Christian Rossat

- Des mesures 30 km/h ont été étudiées par le bureau Team+ depuis le début du projet Mobul et ont été évaluées en fonction de ce qui s'est déjà fait en ville de Bulle et ces valeurs peuvent être comparables avec celles de Vuadens.

M. René Ottoz

- Mais avec Fr. 70'000.--, on peut faire quel tronçon de route à 30 km/h ?

M. Daniel Tercier

- On ne sait pas encore, c'est l'étude qui le dira

du 4 décembre 2013

M. René Ottoz

- Quand on voit ce que ça coûte pour faire quelque chose, avec Fr. 70'000.-- comprenant l'étude, vous n'allez pas loin.

M. Jean-Marc Ropraz

- Avec un montant de Fr. 70'000.-- pour l'étude et la réalisation, on va droit dans le mur. A mon avis, l'étude doit être faite en tenant compte de tout ce qui devra être mis en place.

M. Christian Rossat

- Chacun a certainement pu voir des zones 30 km/h réalisées à Bulle ou dans d'autres villages. Il ne s'agit pas d'équipements extrêmement coûteux. Il s'agit de canaliser le trafic et ceci ne coûte pas des fortunes.

M. Daniel Tercier

- Je pense qu'on va clore ce débat puisque beaucoup de monde a parlé, beaucoup ont fait part de leurs critiques.

M. Etienne Progin

- Je serais éventuellement favorable à des 30 km/h, mais pas avec des gendarmes couchés.

M. Daniel Tercier

- Egalement sur ce sujet, il n'est pas possible répondre ce soir mais je pense que la pose de gendarmes couchés ne constitue effectivement pas la panacée.

Mme Solange Klein

- L'assemblée met en avant le désir de scinder le projet en 2 phases, comme vous l'avez entendu. Et l'étape d'après, c'est de voter quand même un projet unique. Ma question est : en quoi notre voix va être entendue. Sachant que la population veut ce projet mais que l'avis des citoyens présents veut ce projet en 2 phases, quel est l'intérêt d'amener ce sujet si la voix et le souhait de scinder en 2 étapes n'est pas entendu ?

M. Daniel Tercier

- Alors, on va voter, ce sera oui ou non. Si c'est oui, on va le faire; si c'est non, on reviendra ici pour vous demander un crédit d'étude avec un montant correspondant à cette étape. Ensuite, on fera une deuxième assemblée pour demander la réalisation avec un coût que l'étude aura déterminé. Cela prendra un certain temps et il n'y aura pas de zones 30 km/h pendant ce temps-là.

M. Alphonse Progin

- Il y a certainement une information qui a été donnée par le bureau d'étude, disant que l'étude coûte tel montant et les travaux tel montant ?

M. Daniel Tercier

- Le bureau d'étude nous a fait part d'une fourchette pour étudier et réaliser.

La discussion est close et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis et l'investissement pour l'élaboration et la réalisation de zones 30 km/h est refusé par 43 non contre 32 oui.

M. Christophe Yenni fait remarquer qu'il s'agit à nouveau d'un projet mal ficelé.

c) Rénovation du réseau d'eau, secteur "Les Colombettes"

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer, responsable du réseau d'eau

du 4 décembre 2013

Le vieillissement d'une conduite d'eau potable et sa dégradation progressive se manifestent au fil du temps par une diminution des performances hydrauliques, mais également par des ruptures qui entraînent différents types de dommages.

Ces phénomènes ont été constatés ces dernières années sur le tronçon de conduite d'eau potable située entre le lieu-dit "Sur le Séchard" et Les Colombettes.

Nos employés sont déjà intervenus à intervalles réguliers sur ce tronçon. Afin d'éviter de nouvelles réparations sur cette conduite, le Conseil communal propose de la remplacer.

Investissement demandé : Fr. 180'000.--

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

L'investissement demandé est de : Fr. 180'000.--

Le financement est prévu par un prélèvement sur la réserve du même montant.

La réserve pour l'approvisionnement en eau se montera au 31 décembre 2013 à Fr. 393'322.78.--. Le solde sera de Fr. 213'322.78

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière qui émet un avis favorable.

La discussion est ouverte mais ne donne lieu à aucune intervention. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, l'assemblée approuve, par main levée et à l'unanimité, l'investissement pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Les Colombettes".

c) Rénovation du réseau d'eau, secteur "L'Adrey-La Chapelle"

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer, responsable du réseau d'eau.

Il s'agit de la même situation que l'investissement précédent : conduite dégradée, plusieurs interventions du personnel communal pour réparations, donc nécessité de remplacer ce tronçon de conduite communale.

L'investissement demandé est de Fr. 200'000.--

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

L'investissement demandé est de : Fr. 200'000.--

Le financement est prévu par un prélèvement sur la réserve.

La réserve pour l'approvisionnement en eau, après l'investissement des Colombettes, se montera à Fr. 213'322.78.--. Le solde, après ces 2 rénovations, sera de Fr. 13'322.78.

La Commission financière émet un avis favorable.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'investissement pour la rénovation du réseau d'eau "L'Adrey-La Chapelle" est approuvé par l'assemblée par main levée à l'unanimité.

c) Rénovation du réseau d'eau secteur "Plan Vuadens"

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer, responsable du réseau d'eau

Le secteur Plan-Vuadens est alimenté par un réseau très ancien constitué d'une conduite en Eternit.

du 4 décembre 2013

En 2012, la commune a procédé à une première étape de renouvellement de la conduite d'eau potable de ce secteur. Lors du raccordement sur le réseau existant, vers le garage Andrey, il a été constaté que le deuxième tronçon de la conduite existante était en mauvais état.

Au vu des récentes interventions, la commune a décidé de procéder à un prolongement du remplacement de la conduite sur ce tronçon du réseau communal. Compte tenu des nombreux équipements existants dans le secteur du garage Andrey, il a été décidé de relier le nouveau réseau en contournant la parcelle. Avec ce prolongement, tout le secteur Plan-Vuadens sera refait à neuf. En parallèle, nous procéderons aussi au déplacement de la borne d'hydrante située à proximité du garage Andrey.

Investissement demandé : Fr. 120'000.--

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement	Fr.	120'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	120'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	3'600.--
Amortissement sur 25 ans	Fr.	4'800.--
Total de charges annuelles	Fr.	8'400.--

Préavis favorable de la Commission financière.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Ropraz

- Chaque année, la marge bénéficiaire de l'eau est importante lors de la présentation des comptes. Dès lors, le remplacement de cette conduite ne pourrait-il pas attendre une année, de manière à ce qu'il puisse également être financé par le bénéfice sur l'eau ?

M. Daniel Tercier

- C'est une option. Cependant, si le crédit est accepté, les travaux pourront être entrepris rapidement, quel que soit leur financement. Il est bien entendu que, si le compte de l'eau devait aboutir à un bénéfice suffisant à fin 2013, celui-ci serait utilisé en priorité.

Aucune autre question ou observation n'étant formulée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée accepte l'investissement pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Plan Vuadens", par main levée à l'unanimité.

f) Conduite d'eau et de défense incendie "Sur la Ville-Lé Dèvant"

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer, responsable du réseau d'eau

Le Conseil communal se doit de réaliser une défense incendie réglementaire dans le secteur "Sur la Ville-Lé Dèvant" comme dans les autres endroits de notre village. Cette conduite permettra également d'alimenter correctement les deux fermes existantes qui ne bénéficient plus d'une alimentation appropriée. Nous profiterons de ces travaux pour boucler le réseau communal d'eau potable avec le quartier de La Léchère de manière à supprimer le bras mort existant.

Cette étape avait été incluse dans l'élaboration du plan directeur communal de l'eau potable.

Investissement demandé : Fr. 350'000.--

du 4 décembre 2013

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement	Fr.	350'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	350'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	10'500.--
Amortissement sur 25 ans	Fr.	14'000.--
Total de charges annuelles	Fr.	24'500.--

La parole est donnée à la Commission financière qui émet un préavis favorable.

La discussion est ouverte. Aucune intervention n'émane de l'assemblée et le bulletin secret n'est pas demandé. L'assemblée accepte, par main levée et à l'unanimité, l'investissement pour la conduite d'eau et de défense incendie "Sur la Ville-Lé Dèvant".

g) Crédit pour la revalorisation des bâtiments

La parole est donnée à M. Eric Heyd, responsable des bâtiments

Comme de nombreuses communes, le Conseil communal doit se pencher sur les conséquences de l'importante démographie que connaît la région, et aussi Vuadens. Et en particulier les effets sur les effectifs scolaires, principale source de soucis. Une première réflexion a déjà eu lieu.

Sécurité

L'objectif du Conseil communal est de libérer les espaces scolaires de la présence de véhicules de la voirie et du Triage forestier lors des heures de classe. C'est une question de sécurité. Et que le site scolaire soit entièrement consacré aux enfants.

Conséquences

- Départ de la voirie et du Triage forestier vers un autre lieu
- Trouver une solution pour les pompiers
- Définir la nouvelle affectation du bâtiment de l'édilité

Il faut savoir que la salle de sport est actuellement sur-occupée. Déjà, des classes pratiquent ensemble les heures dévolues au sport. Un premier contact avec la Direction des écoles, à Fribourg, nous a confirmé que nous pourrions adapter le local des pompiers en salle de sport complémentaire.

L'Accueil extrascolaire connaît un développement plus que réjouissant. Comment gérer ce succès ?

L'Avenir

Une étude générale sur l'affectation de nos bâtiments dévolus à l'école doit être menée. Il faut savoir quelles sont les possibilités d'affectations nouvelles pour assurer l'avenir. Pour mener à bien ce projet, le Conseil communal veut confier à des professionnels (architectes) le soin de présenter leurs idées et, surtout, de définir les coûts approximatifs qu'engendrent ces changements.

Crédit

Après renseignements pris auprès de divers architectes, un crédit de Fr. 130'000.-- est nécessaire pour développer ce projet, pour l'avenir de nos écoles.

du 4 décembre 2013

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement	Fr.	130'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	130'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	3'900.--
Amortissement sur 25 ans	Fr.	3'900.--
Total de charges annuelles	Fr.	7'800.--

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Ropraz

- J'estime l'étude très bien mais elle me gêne parce qu'une étude avait déjà été demandée antérieurement sur l'ensemble des bâtiments communaux. Or, certains travaux ont été exécutés entre-temps, sans que cette étude n'ait été entreprise.

Mme Isabelle Seydoux

- Je souhaite que les voies d'accès soient prises en compte dans l'étude.

M. Daniel Tercier

- Dès que l'étude sera élaborée, elle devra être soumise aux instances cantonales pour approbation. Il est dès lors bien entendu que cet aspect fera partie intégrante de l'étude.

M. Christophe Yenni

- Je rejoins M. Jean-Marc Ropraz au sujet des investissements réalisés. Il aurait fallu mieux réfléchir lors de la construction du complexe plutôt que de gaspiller de l'argent par de nouveaux travaux.

M. Daniel Tercier

- On ne peut pas tout prévoir sur ce qui va se passer à futur.

Mme Solange Klein

- Je constate qu'une étude va être effectuée avant une réalisation. Pourrait-on y intégrer l'aspect sécuritaire des alentours ?

M. Daniel Tercier

- Il est évident que tous les aspects vont être pris en considération.

La parole n'est plus demandée et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, l'assemblée se prononce par main levée et accepte à la majorité (2 oppositions) le crédit pour la revalorisation des bâtiments.

3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune.-

M. Paul-Henri Donzallaz donne les explications suivantes :

Budget de fonctionnement

Dépenses	Fr.	9'267'789.40
Recettes	Fr.	8'981'548.60
Excédent des charges de fonctionnement	Fr.	286'240.80

Budget des investissements

Dépenses	Fr.	5'633'815.30
Recettes	Fr.	5'195'357.55
Excédent des charges des investissements	Fr.	438'457.75

du 4 décembre 2013

Excédent total des charges de la commune Fr. 724'698.55

Ce montant comprend les investissements votés lors d'assemblées antérieures et qui sont en cours de réalisation.

La parole est donnée à la Commission financière.

Concernant les budgets de fonctionnement et des investissements de la commune pour 2014, la Commission financière préavise favorablement les deux budgets.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion sur ce vote final.

Aucune question ou remarque n'est formulée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas demandé. Les budgets de fonctionnement et des investissements 2014 de la Commune sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 4.- Planification financière 2013-2017 - présentation et discussion

Présentation par M. Paul-Henri Donzallaz

Par planification financière, on entend utiliser les informations des derniers exercices pour se profiler dans l'avenir financier de la commune.

Or, les 5 dernières années, la marge nette d'autofinancement de la commune a toujours été positive. L'évolution depuis 2008, projetée à l'écran, a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires, des investissements importants et d'épargner un petit capital.

Maintenant, il y a lieu de se tourner vers l'avenir.

Avec les informations ressortant de cet instrument, le bouclage de cette année serait négatif de plus de Fr. 86'000.--. En englobant le budget présenté tout à l'heure, la situation reste sous contrôle. Les deux années se compensent. Mais, dès 2015, le Conseil communal constate que la situation des finances de la commune se dégrade fortement et fait apparaître des déficits annuels de Fr. 190'000.-- à Fr. 271'000.--.

Sont inclus dans cette planification des éléments d'investissements qui ne sont pas encore décidés, mais dont le Conseil communal a une vague estimation, tels que le projet Valtraloc ou un bâtiment de voirie décentré. Cette planification des investissements est pour l'instant fictive mais elle permet de se projeter dans l'avenir du compte de fonctionnement avant de présenter un nouvel investissement. La revalorisation des bâtiments discutée tout à l'heure sera un précieux indicateur afin de prendre de bonnes décisions. Sont inclus dans le tableau, dès 2015, entre Fr. 150'000.-- et Fr. 250'000.-- de charges dont les montants n'ont pas encore été investis. D'autre part, les chapitres tels que la protection juridique, le nouveau CO de Riaz, la participation pour les homes et pour les services de l'invalidité, la nouvelle STEP de Vuippens, contribueront à alourdir les finances communales.

Comme déjà annoncé l'année dernière, le Conseil communal a, sur la base de ces indications, pris conscience qu'une gestion rigoureuse et parcimonieuse des finances communales devra être sa préoccupation quotidienne pour envisager l'avenir avec un minimum de morosité.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

M. Patrick Genoud : Avec le plan financier à cinq ans, la Commission financière a reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

du 4 décembre 2013

Ce 5^{ème} plan financier présente, malheureusement, des perspectives négatives pour d'éventuels futurs investissements. Des solutions imminentes devront être trouvées pour le développement des infrastructures nécessaires à la commune.

Sur ces considérations, la Commission financière a donné au Conseil communal un préavis positif sur le contenu du plan financier 2013-2017. Elle constate cependant un changement important de la capacité de la commune à investir au cours de ces prochaines années. Cette situation obligera la Commission financière à adopter une plus grande rigueur dans l'analyse et dans les décisions concernant des futurs investissements.

Au nom de la Commission financière : Patrick Genoud, Vice-Président et Vincent Genoud, secrétaire

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Ropraz

Le revenu de Bumotec, de l'ordre de Fr. 300'000.--, est-il inclus dans ces prévisions ?

M. Paul-Henri Donzallaz

Par prudence, seule une partie de cette somme, soit Fr. 100'000.--, a été prise en considération.

Par contre, le CO de Riaz n'est pas pris en compte étant donné que le paiement des amortissements n'interviendra pas avec 2017.

Tractandum 5.- Reprise des infrastructures du quartier "La Place II".-

Présentation : M. Daniel Tercier

Le quartier de la Place II se trouve sur la route de l'Adrey. Toutes les constructions sont réalisées. Pour la mise en valeur de ce lotissement, les promoteurs ont aménagé les infrastructures de base telles que la route, les canalisations et l'adduction d'eau.

Le Conseil communal propose la reprise de ces infrastructures, sans frais pour la commune, lorsque les dites infrastructures auront été certifiées conformes par les ingénieurs mandatés. Cette procédure de reprise est habituelle. Des assemblées antérieures ont déjà décidé la reprise des infrastructures dans d'autres quartiers, notamment à la Léchère et à Chantemerle.

L'accord de l'assemblée communale est obligatoire selon la loi sur les communes étant donné que l'entretien futur constituera une charge durable pour la commune. Cet accord est requis à cette assemblée de façon à pouvoir en disposer au moment venu.

La discussion est ouverte mais aucune intervention n'émane de l'assemblée. Le bulletin secret n'étant pas requis, l'assemblée accepte, par main levée et à la majorité, le reprise par la commune des infrastructures du quartier "La Place II".

Tractandum 6.- Information.-

- *Déchetterie*

Comme annoncé dans le bulletin d'information communal, M. Daniel Tercier rappelle que la déchetterie sera fermée les mardis 24 et 31 décembre 2013.

Tractandum 7.- Divers.-

M. Daniel Tercier donne la parole à l'assemblée.

du 4 décembre 2013

M. Sylvestre Moret

- Lors de la dernière assemblée, j'ai posé une question au sujet des impôts sur les véhicules. Pouvez-vous nous donner des informations ?

M. Paul-Henri Donzallaz

- Comme déjà dit, la problématique est impossible à calculer étant donné que tous les versements de l'OCN ne sont pas encore faits. Cependant, les véhicules d'Arsa et de Grisoni-Zaugg ont été changés quant à leur lieu d'imposition. Le détail de ces mutations pourra être communiqué au printemps prochain.

M. Sylvestre Moret

- L'OCN restitue la part des communes. En l'occurrence, à partir de quelle année le changement est-il pris en considération ? Il faudrait s'assurer que la moitié de l'année 2012 soit décomptée.

M. Paul-Henri Donzallaz

- Nous avons reçu un courriel de l'OCN en août dernier, confirmant que les permis de circulation des véhicules des entreprises Arsa et Grisoni-Zaugg stationnés sur notre commune ont été modifiés et que c'est à notre commune que sera versée la rétrocession de l'impôt sur ces véhicules. Toutefois, il faut tenir compte du fait que, dans ses mesures d'économies, l'Etat a réduit de 10 % la part des communes.

M. Sylvestre Moret

- Il y a une 3^{ème} entreprise (pour ne pas la nommer, le Groupe E) dont plusieurs véhicules sont stationnés régulièrement au domicile des employés. Je demande donc qu'un contrôle soit également effectué sur l'obtention de la part communale de l'impôt sur ces véhicules.

M. François Morand

- Concernant le bâtiment de l'Hôtel de la Gare, peut-on avoir connaissance du décompte des travaux ?

M. Daniel Tercier

- Tous les travaux ne sont pas encore terminés. Il reste encore notamment la pose d'un nouveau pilier public. Cependant, je peux d'ores et déjà vous assurer que les coûts sont dans le tir.

M. François Morand

- Que signifie dans le tir ? En dessus ou en dessous ?

M. Daniel Tercier

- Dans le tir du budget, donc en dessous.

M. Jean-Marc Ropraz

- J'avais demandé si une prolongation de Mobul pouvait être réalisée jusqu'au Maupas. Qu'en est-il ?

M. Christian Rossat

- Une étude est en cours pour prolonger le bus jusqu'au Bois du Pâquier. La construction Bumotec nécessitera vraisemblablement une prolongation à terme. Tout ce contexte fait partie de cette étude.

M. Patrick Telfser

- Dans le cadre de cette étude, le terminus du bus est envisagé près de la déchetterie.

du 4 décembre 2013

M. Jean-Marc Ropraz

- Concernant la construction Repond, il y a eu des oppositions sur l'enquête complémentaire mais celles-ci sont toujours sans réponse.

M. Patrick Telfser

- La prise de position du Conseil communal est en cours de rédaction.

M. Pierre-Yves Overney

- S'agissant d'une enquête publique, il existe un droit de réponse.

M. Patrick Genoud

- Au sujet du Conseil général, je vous informe d'une mise en ligne par site Internet comportant des informations sur la procédure, ainsi qu'une possibilité d'échanges entre les citoyens et les initiants. Ces documents peuvent être consultés sur www.cg-vuadens.ch
La prochaine étape interviendra à l'assemblée communale du printemps 2014 qui devra décider de la mise sur pied ou non d'une votation populaire.

M. Nicolas Genoud

- Je reviens sur le trottoir du Maupas. Celui-ci avait été refusé mais une nouvelle étude devait être faite. Je ne vois pas le rapport avec Mobul.

M. Daniel Tercier

- Des projets de trottoirs ont été présentés à deux reprises en assemblée communale mais ont été à chaque fois refusés.
Cet ouvrage est maintenant lié à la revalorisation de la route cantonale mais nous ne disposons aujourd'hui d'aucune réponse à ce sujet.

Aucune autre question ou observation n'est formulée. Cette assemblée étant à son terme, M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h37.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier